

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-SAONE

DU SAMEDI 29 JUIN 2024

APPEL A CANDIDATURE / COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATION ELECTORALES

Dans la cadre de l'Assemblée Générale du samedi 29 juin 2024, nous vous prions de trouver ci-dessous l'article 16 des statuts du District, relatif à la commission de surveillance des opérations électorales.

Article 1 Commission de surveillance des opérations électorales

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité Directeur et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité Directeur, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus.

Elle a compétence pour :

- *Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;*
- *accéder à tout moment au bureau de vote ;*
- *adresser au Comité Directeur tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;*
- *se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;*
- *exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.*

Cette commission sera réunira le mardi 4 juin 2024 à 18H00 au siège du District pour étudier les candidatures réceptionnées.

A cet égard, toutes les personnes intéressées sont priées de bien vouloir faire parvenir leur candidature **par courriel** à direction@haute-saone.fff.fr pour le **jeudi 30 mai 2024 dernier délai**.

Vesoul, le 26 avril 2024

Le Directeur Administratif,

Raphaël TAVERDET

